

**Arrêté du 9 septembre 2014 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseur intérimaire de recettes et d'avances à la maison d'arrêt  
de Saint-Etienne La Talaudière)**

**NOR : JUSK1421537A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu le décret n°2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;*

*Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;*

*Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;*

*Vu l'arrêté interministériel du 3 décembre 2005 modifié habilitant le garde des Sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des résidences administratives des directions régionales des services pénitentiaires, de la mission des services pénitentiaires d'outre-mer, des établissements pénitentiaires et des services pénitentiaires d'insertion et de probation ainsi que des régies de recettes et d'avances chargées de la gestion des comptes nominatifs des détenus auprès des établissements pénitentiaires ;*

*Vu l'arrêté du 8 décembre 2005 modifié portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des résidences administratives des directions régionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires d'outre-mer ainsi que des établissements pénitentiaires ;*

*Vu l'arrêté du 8 décembre 2005 modifié portant nomination des régisseurs de recettes et d'avances auprès des résidences administratives des directions régionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires d'outre-mer ainsi que des établissements pénitentiaires de la métropole et des départements d'outre-mer ;*

*Vu l'arrêté du 8 avril 2010 modifiant l'arrêté du 30 octobre 1981 portant création d'un Bulletin officiel du ministère de la justice.*

ARRÊTE

**Article 1**

M. Benjamin REY, adjoint administratif, est nommé en qualité de régisseur intérimaire d'avances et de recettes à la maison d'arrêt de Saint-Etienne La Talaudière, à compter du 22 septembre 2014.

**Article 2**

M. Benjamin REY est dispensé de cautionnement et perçoit une indemnité de responsabilité.

**Article 3**

Il est mis fin à la fonction de régisseuse d'avances et de recettes à la maison d'arrêt de Saint-Etienne La Talaudière de Mme Laura DOMENICHINI, à compter du 22 septembre 2014.

**Article 4**

L'arrêté du 24 décembre 2010 nommant Mme Laura DOMENICHINI en qualité de régisseuse d'avances et de recettes à la maison d'arrêt de Saint-Etienne La Talaudière est abrogé.

**Article 5**

La directrice de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lyon en sa qualité d'ordonnateur secondaire au comptable assignataire.

Fait le 9 septembre 2014.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation,

Pour la directrice de l'administration  
pénitentiaire et par délégation,

Le chef du bureau du budget, de la  
comptabilité et des finances,

**Corinne LEFRANC**